



Conseil économique et social

Distr. générale
31 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par World Igbo Congress, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

World Igbo Congress, par l'intermédiaire de son Comité des femmes et des affaires familiales, notant les résolutions 1987/24, 1990/15, 1996/6, 2001/4, 2006/9 et 2009/15 du Conseil économique et social, a décidé à la Convention commémorant son vingtième anniversaire en août 2014 d'évaluer les 20 ans écoulés depuis la Déclaration et le Programme d'action de Beijing en ce qui concerne les femmes et les filles igbos, en particulier dans les douze domaines critiques de la Déclaration de Beijing.

Les actions menées pour évaluer, apprécier et améliorer la vie des femmes à travers le monde depuis le 8 décembre 1972, lorsque les Nations Unies ont adopté une résolution lançant la décennie internationale 1975-1985, ainsi que les questions soulevées à la Conférence internationale de Nairobi tenue en 1985, ont renforcé la responsabilité collective des hommes et des garçons et ont guidé les stratégies visant à améliorer la vie des femmes et des filles igbos. Les douze domaines critiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ont fait fond sur ces stratégies.

Examinant les questions essentielles des vingt dernières années, le Comité des femmes et des affaires familiales, par l'intermédiaire de ses travaux aux niveaux local, national et mondial au titre des initiatives « Better Woman Better Family », « L'avenir que les femmes veulent », « Turn the Wheel in ending Violence against Igbo Women and Girls », WidowCare et « UNSUNG-Widower Global Outreach », constate les points suivants en ce qui concerne les femmes et les filles igbos :

a) Éradication de la pauvreté des femmes: Malgré des progrès salués, les femmes igbos vivent toujours dans une pauvreté criante. Dans les zones rurales, où résident plus de 80 % des femmes, la majorité sont des paysannes agricultrices ou de petites commerçantes qui ne parviennent pas à dégager des revenus suffisants de leur activité;

b) Accès inégal et inadapté à l'éducation et à la formation: La récente campagne mondiale sur l'éducation a amené les femmes igbos à voir l'éducation comme un outil d'émancipation et d'éradication de la pauvreté. Les dirigeants, organisations et groupes igbos ont établi des écoles sur des marchés afin d'encourager l'éducation dans des domaines divers et pour des carrières variées;

c) Accès inégal et inadapté aux soins de santé et aux services sanitaires: La santé des femmes igbos, en particulier leur santé procréative, reste à instaurer de manière adéquate. Des femmes décèdent toujours au cours de la grossesse et le taux de mortalité maternelle reste élevé;

d) Violence à l'égard des femmes: La violence montre son triste visage sous diverses formes – violence physique, violence psychologique, négligence, viol, violence découlant de la culture notamment contre les veuves. En outre, la victime refuse souvent de la dénoncer publiquement par peur d'être marginalisée et stigmatisée. Cette définition revêt diverses connotations en fonction de la religion, de la culture ou de la société, qui font de la violence un phénomène toujours aussi pertinent au sein de la communauté;

e) Effets des conflits armés ou d'autre nature sur les femmes, y compris celles qui vivent sous occupation étrangère: La majorité des femmes et des filles igbos sont victimes de guerres communautaires, culturelles et religieuses;

f) Inégalité des structures et des politiques économiques dans toutes les formes d'activités productives et de l'accès aux ressources: Les femmes et les filles igbos ont très peu accès aux connaissances et aux ressources mondiales nécessaires à l'établissement de partenariats commerciaux, ce qui limite la réalisation de leur plein potentiel dans les affaires et dans le commerce;

g) Inégalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le partage du pouvoir et la prise de décisions à tous les échelons: En démocratie, la culture entrave la pleine participation des femmes igbos à la politique et aux processus décisionnels de la communauté. La culture postule toujours que les femmes restent à la maison pour pourvoir aux besoins de la famille, quel que soit leur niveau d'éducation;

h) Insuffisance des dispositifs, à tous les échelons, en faveur de la promotion des femmes: Le cadre politique nécessaire pour stimuler ce domaine fait souvent défaut. Par exemple, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes vise à garantir que toutes ces formes de discrimination disparaissent et la Loi sur les droits de l'enfant pourvoit aux intérêts des enfants, mais il faut encore ratifier ou s'approprier ces textes dans chacun des sept États de langue igbo, dans l'intérêt des femmes et des filles igbos;

i) Non respect et promotion et protection inadéquates des droits fondamentaux des femmes et des filles igbos: Les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne, mais dans ce domaine, les problématiques des femmes igbos sont mises à mal et leurs droits sont bafoués. Toutefois, en dépit de l'action des groupes de la société civile en matière d'éducation et de sensibilisation, les femmes igbos ne font pas encore valoir leurs droits fondamentaux de manière adéquate. Le cas de Chekwube Mbaka, âgée de 16 ans, décédée des suites d'un viol en réunion en pays igbo, est bien connu à cet égard du Comité des femmes et des affaires familiales;

j) Stéréotypes à l'égard des femmes et inégalités de l'accès et de la participation des femmes à tous les systèmes de communication, en particulier aux médias: Dans leurs efforts pour prendre part au développement du pays, les femmes igbos se heurtent à des inefficiences liées aux stéréotypes qui limitent leurs capacités et leurs potentiels;

k) Inégalités entre les sexes en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde de l'environnement : Alors qu'on attend des femmes igbos qu'elles assurent la protection et la conservation des ressources naturelles, elles sont contraintes de collecter du bois de chauffe pour la cuisine et ne peuvent donc pas découvrir d'autres sources d'énergie abordables, ce qui dégrade l'environnement;

l) Discrimination persistante à l'égard des filles igbos et violation de leurs droits: Le sort des fillettes igbos semble s'être considérablement amélioré grâce au niveau élevé d'alphabétisation atteint au fil des années; toutefois, un grand nombre de filles igbos se heurtent encore au syndrome économique de la politique culturelle et de la famille et sont mariées à des hommes âgés ou riches afin d'améliorer la situation économique de la famille.

Malgré ces résultats, le Comité des femmes et des affaires familiales de World Igbo Congress s'associe aux femmes du monde entier pour constater qu'il reste

encore des progrès à accomplir, vingt ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, en particulier en ce qui concerne les femmes et les filles igbos.

Nouvelles priorités de World Igbo Congress découlant de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

Au cours des trois à cinq prochaines années, World Igbo Congress, par le biais des programmes du Comité des femmes et des affaires familiales, entreprendra les actions suivantes :

a) World Igbo Congress établira une Équipe spéciale pour la mobilisation au titre de l'initiative « Better Woman Better Family », afin de nouer le dialogue avec divers dirigeants et parties prenantes d'Ala Igbo en ce qui concerne le document final de la 59e session de la Commission de la condition de la femme et la mise en œuvre de tous les domaines critiques de la Déclaration de Beijing;

b) World Igbo Congress lancera le programme « My Sisters Health Watch for Igbo Women », un système de soins de santé à l'intention des femmes et des filles igbos basé au sein du Centre médical d'excellence de World Igbo Congress, actuellement en cours de création à Owerri dans l'État d'Imo (Nigéria);

c) Le Comité des femmes et des affaires familiales lancera le groupe de soutien « One Million Igbo Women », sur approbation de World Igbo Congress Women par le conseil d'administration de World Igbo Congress. Ce groupe de soutien contribuera de diverses manières à l'autonomisation des femmes igbos pauvres et nécessiteuses et s'attaquera à chacun des défis existants de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;

d) Le Comité des femmes et des affaires familiales poursuivra ses programmes d'autonomisation communautaires et mondiaux par le biais de conférences, de formations et d'ateliers consacrés aux politiques des Nations Unies en ce qui concerne les femmes et les filles et la promotion des femmes et des filles igbos.

Objectifs de développement durable et Programme de développement pour l'après 2015 de World Igbo Congress pour les femmes et les filles igbos

Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, assortis de 169 cibles, récemment approuvés étaient tous axés sur les préoccupations mondiales des femmes et des filles. World Igbo Congress, par l'intermédiaire de ses Comités, établira une Équipe spéciale sur les objectifs de développement durable afin de se pencher sur l'élaboration d'un « Manuel opérationnel relatif aux objectifs de développement durable idéaux » qui garantira la mise en œuvre effective de ces objectifs en ce qui concerne les préoccupations essentielles des femmes et des filles igbos. Ce manuel opérationnel prévoira la fourniture adéquate de données et de statistiques relatives aux douze domaines critiques de la Déclaration de Beijing, afin de permettre l'application effective des objectifs et des conclusions des sessions de la Commission de la condition de la femme dans divers États igbos et au sein de la diaspora. Le statut consultatif spécial dont est doté World Igbo Congress depuis 2012 renforcera la mission de son action indépendante au sein de l'initiative « Leave No One Behind of the Sustainable Goals » visant à actualiser les objectifs de développement durable en Ala Igbo. L'appel à l'action lancé repose sur le travail

engagé de World Igbo Congress afin d'assurer la mise en œuvre de tous les objectifs de développement durable en ce qui concerne les femmes et les filles igbos en rappelant aux parties prenantes, au gouvernement, aux législateurs, au Conseil des anciens et au Conseil traditionnel igbos les défis existants qui pourraient influencer sur le potentiel des femmes et des filles igbos, la définition d'objectifs pour Ala Igbo et la réalisation du programme de développement pour l'après 2015.
